**DOSSIER TYPE DE PASSATION DE MARCHES**

**Dossier de Sélection initiale pour la passation de marchés de Systèmes d’Information**

**Conception, Fourniture et Montage**

**(à utiliser pour une procédure d’appel à propositions)**



**JANVIER 2017**

Ce document est protégé par le droit d'auteur.

Ce document ne peut être utilisé et reproduit qu'à des fins non-commerciales. Toute utilisation commerciale, y compris, sans que cette liste soit limitative, la revente, l’exigence de paiement pour y avoir accès, pour le redistribuer, ou pour effectuer des travaux dérivés tels que des traductions non officielles basées sur ce document n'est pas autorisée.

**Révision**

**Janvier 2017**

La révision de janvier 2017 incorpore une disposition concernant la présentation de réclamations lors de la passation des marchés, ainsi que des améliorations rédactionnelles.

**Avant-propos**

Le présent Dossier type de Passation de Marchés (DTPM) a été préparé par la Banque mondiale pour la Sélection initiale de Candidats en vue de l’Appel à Propositions pour la passation de marchés de Systèmes d’Information (Conception, Fourniture et Montage).

Le Dossier type de Sélection Initiale (DTSI) doit être utilisé par l’Emprunteur, avec des modifications minimales en tant que de besoin et de manière acceptable par la Banque, lorsqu’un processus de Sélection initiale précède l'appel à propositions.

**Préface**

Ce DTPM reflète le *Règlement de Passation de Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d’investissement* en date de juillet 2016 (le Règlement de Passation de Marchés). Le présent DTPM est à utiliser pour la passation des marchés de Systèmes d’Information (Conception, Fourniture et Montage) financés par la BIRD ou l’AID dans le cadre de projets pour lesquels l’Accord de Financement se réfère au Règlement de Passation de Marchés.

Pour toutes questions relatives à ce DTP, ou pour obtenir des informations sur la passation des marchés dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale, s’adresser à :

Chief Procurement Officer

Département des normes, passation des marchés, et gestion financière (OPSPF)

The World Bank

1818 H Street, N.W.

Washington, DC 20433 U.S.A.

pdocuments@worldbank.org

http://www.worldbank.org

Dossier Type de Passation de Marchés

**Description sommaire**

**Avis de Passation de Marché – Invitation pour la Sélection initiale**

Un formulaire d’Invitation pour la Sélection initiale est joint à ce dossier type de Sélection initiale. Ce formulaire doit être utilisé par l’Emprunteur.

**Dossier de Sélection initiale : Passation de Marchés de Systèmes d’Information (Conception, Fourniture et Montage)**

**PARTIE 1 – PROCÉDURES DE SELECTION INITIALE**

**Section I. Instructions aux candidats (IC)**

Cette Section énonce les procédures que les Candidats doivent suivre lorsqu’ils préparent et soumettent leur candidature pour la Sélection initiale. On y trouve aussi des informations sur l’ouverture et l’évaluation des candidatures. **La Section I inclut des dispositions à utiliser sans modifications**.

**Section II. Données particulières de la Sélection initiale (DPSI)**

Cette Section inclut les dispositions qui sont spécifiques à chaque Sélection initiale et complète les informations ou les conditions énoncées à la Section I, Instructions aux Candidats.

**Section III. Critères et conditions de Sélection initiale**

Cette Section inclut les méthodes, critères et conditions à utiliser pour décider comment les Candidats seront initialement sélectionnés puis invités à soumettre une proposition.

**Section IV. Formulaires de candidature**

Cette Section inclut la Lettre de candidature et les autres formulaires qui constituent le Dossier de candidature.

**Section V. Pays éligibles**

Cette Section contient les renseignements concernant les critères d’éligibilité.

**Section VI. Fraude et Corruption**

Cette Section contient les dispositions concernant la fraude et la corruption applicables au processus de Sélection initiale.

**PARTIE 2 - BESOINS DU MAITRE DE L’OUVRAGE**

**Section VII. Description du Système d’Informations, Conception, Fourniture et Montage**

Cette Section inclut une description sommaire, le calendrier de réalisation et d’achèvement, et d’autres renseignements concernant le Système d’Information (Conception, Fourniture et Montage) qui font l’objet de cette Sélection initiale.

**Avis spécifique de passation de marché**

**Modèle de Formulaire**

**Avis de Sélection initiale**

**Systèmes d’Information**

**(Conception, Fourniture et Montage)**

***[Insérer : nom du Maître de l’Ouvrage]***

***[Insérer : nom du projet]***

***[Insérer : brève description du Marché]***

***[Insérer : nom du pays]***

***[Insérer : No. du prêt/crédit/don]***

***[Insérer : No de l’avis de sélection initiale]***

***Emis le :*** *[insérer la date de publication de l’ASI]*

1. Le *[insérer le nom de l’Emprunteur/Bénéficiaire/Récipiendaire]* *[a reçu/a fait la demande/entend solliciter]* un financementauprès de la Banque mondiale pour couvrir le coût du *[insérer le nom du projet]*, et entend affecter une partie du produit de ce *[prêt]* aux paiements relatifs au marché[[1]](#footnote-2) pour *[insérer le nom du marché] [[2]](#footnote-3)*

2. Le *[insérer le nom du Maître de l’Ouvrage]* entend sélectionner, dans le cadre d’un processus de Sélection initiale, des candidats pour *[insérer une brève description des Systèmes d’Information, y compris les exigences fonctionnelles ou de performance essentiels, la situation du projet, les qualifications clés recherchées et tout autre renseignement nécessaire pour permettre aux Candidats potentiels de décider s’ils souhaitent répondre à l’invitation à la sélection initiale]*. Les invitations à remettre une Proposition sont prévues être lancées en *[insérer mois et année]*.

3. La Sélection initiale se déroulera conformément aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation de Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d’Investissementen date de [*insérer la date du Règlement applicable selon l’accord de financement*] ; elle est ouverte à tous les candidats des pays qui répondent aux critères d’éligibilité, tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.

4. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le Document de **Sélection initiale** auprès de *[insérer nom du Maître de l’Ouvrage]* (dont l’adresse figure ci-après) *[préciser l’adresse à la fin du document]* de *[insérer les heures de bureau, Par exemple, 09 :00 à 17 :00 heures]*. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du Document de Sélection initiale en *[insérer la langue]* en en faisant la demande écrite à l’adresse indiquée ci-après accompagnée du versement non remboursable de *[insérer montant en monnaie locale]* ou en *[insérer le montant dans une monnaie convertible spécifiée]*. La méthode de paiement sera *[insérer la méthode de paiement]*. Le document sera envoyé par *[insérer la procédure d’expédition]*.[[3]](#footnote-4) *[insérer « Les documents peuvent également être achetés électroniquement conformément aux procédures décrites dans l’Annexe au présent Avis de Sélection initiale » si l’achat et le dépôt électroniques sont des options prévues.]*

5. Les dossiers de candidature pour la Sélection initiale doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l’adresse ci-après avant le *[insérer la date]*. Les dossiers de candidatures reçues en retard pourront être rejetés.

*[Insérer le nom du bureau]*

*[Insérer le nom du responsable]*

*[Insérer l’adresse postale]* et/ou *[Insérer l’adresse]*

*[Insérer le numéro de téléphone, indiquer le préfixe du pays et de la ville]*

*[Insérer le numéro de télécopie ou de câble]*

*[Insérer l’adresse électronique]*

*[insérer Site internet]*

#

**Dossier de Sélection initiale pour la passation de marchés de Systèmes d’Information**

**(Conception, Fourniture et Montage)**

*De :*

*[insérer l’identification des Systèmes d’Information]*

**Maître de l’Ouvrage :** *[insérer : nom du Maître de l’Ouvrage]*

**Projet :** *[Insérer : nom du projet]*

**Titre du Marché :** *[Insérer : Brève description du Marché]*

**Pays :** *[****Insérer : nom du pays****]*

**Prêt/Crédit/Don No :** *[Insérer :* No. du prêt/crédit/don*]*

**Avis de Sélection initiale No :** *[Insérer : No de l’avis de sélection initiale]*

**Emis le :** *[insérer la date de publication de l’ASI]*

**(Ce document de Sélection initiale doit être utilisé dans le cadre d’une procédure d’Appel à Propositions)**

Document Standard d’Appel d’Offres

**Table des matières**

[PARTIE 1 - Procédures de Sélection initiale 2](#_Toc485750366)

[Section I. Instructions aux candidats 3](#_Toc485750367)

[Section II. Données Particulières de la Sélection Initiale (DPSI) 18](#_Toc485750368)

[Section III. Critères et conditions de Sélection initiale 23](#_Toc485750369)

[Section IV. Formulaires de Candidature 34](#_Toc485750370)

[Section V. Pays éligibles 53](#_Toc485750371)

[Section VI. Fraude et Corruption 54](#_Toc485750372)

[PARTIE 2 - Besoins du Maître de l’Ouvrage 57](#_Toc485750373)

[Section VII. Description des Systèmes d’Information 58](#_Toc485750374)

PARTIE 1 - Procédures de Sélection initiale

Section I. Instructions aux candidats

**Table des matières**

[A. Généralités 4](#_Toc485750327)

[1. Objet du Marché 4](#_Toc485750328)

[2. Origine des fonds 4](#_Toc485750329)

[3. Fraude et Corruption 5](#_Toc485750330)

[4. Candidats admis à concourir 5](#_Toc485750331)

[5. Eligibilité 7](#_Toc485750332)

[B. Contenu du Dossier de Sélection initiale 8](#_Toc485750333)

[6. Sections du Dossier de Sélection initiale 8](#_Toc485750334)

[7. Éclaircisse-ments apportés au Dossier de Sélection initiale, visite du site et réunion préparatoire 9](#_Toc485750335)

[8. Modifications apportées au Dossier de Sélection initiale 9](#_Toc485750336)

[C. Préparation des dossiers de candidature 10](#_Toc485750337)

[9. Frais de candidature 10](#_Toc485750338)

[10. Langue de candidature 10](#_Toc485750339)

[11. Documents constitutifs du dossier de candidature 10](#_Toc485750340)

[12. Lettre de Candidature 10](#_Toc485750341)

[13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité 11](#_Toc485750342)

[14. Documents établissant les qualifications du Candidat 11](#_Toc485750343)

[15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires 11](#_Toc485750344)

[D. Dépôt des dossiers de candidature 12](#_Toc485750345)

[16. Cachetage et marquage des dossiers de candidature 12](#_Toc485750346)

[17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature 12](#_Toc485750347)

[18. Dossiers de Candidature hors Délais 12](#_Toc485750348)

[19. Ouverture des dossiers de candidature 12](#_Toc485750349)

[E. Procédures d’évaluation des candidatures 13](#_Toc485750350)

[20. Confidentialité 13](#_Toc485750351)

[21. Clarifications concernant les Candidatures 13](#_Toc485750352)

[22. Conformité des dossiers de candidature 13](#_Toc485750353)

[23. Marge de Préférence 13](#_Toc485750354)

[24. Sous-traitants 13](#_Toc485750355)

[F. Evaluation des candidatures et Sélection initiale des Candidats 14](#_Toc485750356)

[25. Evaluation des candidatures 14](#_Toc485750357)

[26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter et d’écarter les candidatures 14](#_Toc485750358)

[27. Sélection initiale des Candidats 15](#_Toc485750359)

[28. Notification de Sélection initiale 16](#_Toc485750360)

[29. Appel à propositions 16](#_Toc485750361)

[30. Modifications des qualifications des Candidats 17](#_Toc485750362)

[31. Réclamation concernant la Passation de Marché 17](#_Toc485750363)

|  |
| --- |
| Section I. Instructions aux Candidats |
| 1. Généralités
 |
| 1. Objet du Marché | 1.1 Faisant suite à l’Avis de Sélection initiale, tel qu’il est indiqué dans les Données particulières de Sélection initiale (**DPSI**), le Maître de l’Ouvrage identifié **dans les** **DPSI** émet le présent Dossier de Sélection initiale à l’intention des candidats qui souhaitent soumettre un dossier de candidature pour la Sélection initiale en vue de présenter une Proposition pour la réalisation des Systèmes d’Information (Conception, Fourniture et Montage) spécifiés à la Section VII, Description du Système d’information. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de la procédure de Sélection initiale figurent dans les **DPSI**. Le numéro de référence de l’Appel à Propositions correspondant à la présente Sélection initiale est également indiqué **dans les** **DPSI**.1.2 Pour les besoins du présent Document de Sélection initiale, l’expression « Système d’Information » signifie :(a) toutes les technologies de l’information nécessaires, incluant le matériel de traitement et de communications, les logiciels, fournitures et consommables que le Fournisseur devra fournir et installer dans le cadre du Marché, ainsi que la documentation correspondante, et tous autres matériaux et biens à fournir, installer, intégrer et rendre opérationnels ; et (b) les développements de logiciels correspondants, le transport, l’assurance, l’installation, l’adaptation aux besoins spécifiés, l’intégration, la mise en service, la formation, le support technique, la maintenance, la réparation et tous autres services nécessaires au bon fonctionnement du Système d’Information à fournir par le Proposant retenu comme indiqué dans la Section VII - Description du Système d’Informations, Conception, Fourniture et Montage. |
| 2. Origine des fonds | 2.1 L’Emprunteur ou le bénéficiaire (ci-après dénommé « l’Emprunteur »), identifié **dans les** **DPSI**, a sollicité ou obtenu un Prêt/Crédit/Don (ci-après dénommé « les fonds ») de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement ou de l’Association internationale de Développement (ci-après dénommée la « Banque »), d’un montant indiqué **dans les** **DPSI**, en vue de financer le projet décrit **dans les** **DPSI**. L’Emprunteur a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent appel à Sélection initiale est lancé. 2.2 La Banque n’effectuera les paiements qu’à la demande de l’Emprunteur, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux articles et conditions de l’accord de financement intervenu entre l’Emprunteur et la Banque pour l’octroi d’un prêt, crédit ou don (ci-après dénommé « l’Accord de financement ») et ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit Accord de financement. L’Accord de financement interdit tout retrait du Compte de prêt/crédit destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures, matériels, équipement ou matériaux lorsque, à la connaissance de la Banque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d’une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l’Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l’Emprunteur ne peut se prévaloir de l’un quelconque des droits stipulés dans l’Accord de prêt ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du financement. |
| 3. Fraude et Corruption  | 3.1 La Banque exige le respect de ses Directives Anti-Corruption et de ses règles et procédures de sanctions applicables, établies par le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiales, comme indiqué dans la Section VI.3.2 Aux fins d’application de ces dispositions, les Candidats devront permettre et faire en sorte que leurs agents (qu’ils soient déclarés ou non), leurs sous-traitants, fournisseurs et leur personnel permettent à la Banque et à ses agents d’examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à toute procédure de sélection initiale, de pré-qualification, remise d’ offre ou de proposition et exécution de marché (en cas d’attribution) et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque. |
| 4. Candidats admis à concourir | * 1. Les Candidats doivent satisfaire aux critères d’éligibilité du présent article, et de l’article 5.1.
	2. Un candidat peut être une entreprise de droit privé, une entité publique (sous réserve des dispositions de l’article 4.9 des IC) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de Groupement d’Entreprises (GE), toutes les parties partenaires sont conjointement et solidairement responsables pour l’exécution du Marché conformément à ses termes. Le groupement désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous ses partenaires durant la procédure de Sélection initiale, l’appel à propositions si le GE remet une proposition, et en cas d’attribution du Marché à ce groupement, durant l’exécution du Marché. A moins que les **DPSI** n’en disposent autrement, le nombre des participants au groupement n’est pas limité.
	3. Une entreprise peut être candidate à la Sélection initiale à titre individuel, out en tant que partenaire dans un groupement, ou participer en tant que sous-traitant. Toutefois, un Proposant peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs propositions. Les propositions soumises en violation de cette procédure seront écartées.
	4. Une entreprise et toute entreprise filiale (qui contrôle directement ou indirectement cette entreprise ou qui est contrôlée par elle ou qui est sous un contrôle commun avec elle) ne sont pas autorisés à soumettre plus d’une candidature à la Sélection initiale pour un même marché, à titre individuel ou en tant que partenaires dans un groupement. Les propositions soumises en violation de cette procédure seront écartées. Cependant si une entreprise et sa filiale sont initialement sélectionnées séparément pour un même marché, seul une de ces candidatures initialement sélectionnées sera autorisée à soumissionner pour un marché donné. Les propositions soumises en violation de cette procédure seront écartées.
 |
|  | * 1. Sous réserve des dispositions de l’article 5.1 des IC, un Candidat peut avoir la nationalité de tout pays. Un Candidat sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s’il y est constitué en société, ou enregistré, et soumis à son droit, tel qu’il ressort de ses statuts ou documents équivalents et de ses documents d'enregistrement. Ce critère s’appliquera également à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs du Marché, Services connexes inclus.
 |
|  | * 1. Un Candidat ne doit pas se trouver en situation de conflit d’intérêt. Un candidat sera considéré en situation de conflit d’intérêt s’il a participé en tant que consultant, à la conception, la préparation des spécifications des Systèmes d’Information, Conception, Fourniture et Installation faisant l’objet de la Sélection initiale ou s’il a été recruté par l’Emprunteur ou le Maître de l’Ouvrage, ou qu’il est envisagé qu’il le soit, en tant que maître d’œuvre ou chargé du contrôle pour ces Systèmes d’Information. En outre, un Candidat peut être considéré comme ayant un conflit d’intérêt s’il a une relation d’affaires ou familiale proche avec un membre du personnel de l’Emprunteur (ou de l’agence d’exécution, ou d’un bénéficiaire d’une partie du financement de la Banque) qui intervient directement ou indirectement dans une partie quelconque (i) de l’élaboration du Dossier de Sélection initiale, du Dossier d’Appel à propositions ou des spécifications du Marché, et/ou du processus d’évaluation des propositions pour le Marché, ou (ii) de l’administration ou la supervision du Marché, à moins que le conflit découlant de cette relation a été résolu à la satisfaction de la Banque au cours du processus de de passation et de l’exécution du Marché.
 |
|  | * 1. Un Candidat faisant l’objet d’une sanction prononcée par la Banque dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et de ses procédures et règles de sanctions applicables, comme indiqué dans le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit à la Section VI, paragraphe 2.2 d, sera exclu de toute pré-qualification, sélection initiale, remise d’offre ou de proposition ou attribution de marché financé par la Banque et de tout autre bénéfice (financier ou autres) d’un marché financé par la Banque durant la période que la Banque aura déterminée.
	2. La liste des exclusions est disponible à l’adresse électronique mentionnée **dans les** **DPSI**.
	3. Les établissements et institutions publics du pays du Maître de l’Ouvrage sont admis à participer à la condition qu‘ils puissent établir de manière acceptable à la Banque (i) qu’ils jouissent de l’autonomie juridique et financière, (ii) qu’ils sont régis par les règles du droit commercial, et (iii) qu’ils ne dépendent pas du Maître de l’Ouvrage ou ne sont sous sa tutelle.
 |
|  | * 1. Le dossier d’un Candidat qui fait l’objet d’une exclusion temporaire par le Maître de l’ouvrage au titre d’une Déclaration de garantie de soumission ne sera pas pris en considération.
	2. Le Candidat devra fournir les preuves de son éligibilité que le Maître de l’Ouvrage est en droit de requérir.
	3. Une entreprise tombant sous le coup d’une sanction par l’Emprunteur l’excluant de ses marchés sera admise à participer au présent processus, à moins que, à la demande de l’Emprunteur, la Banque ne détermine que l’exclusion : (a) est en relation avec la fraude et la corruption, et (b) a été prononcée dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative équitable à l’égard de l’entreprise.
 |
| 5. Eligibilité | 5.1 Les entreprises et les individus en provenance des pays énumérés à la Section V sont inéligibles à la condition que : (a) la loi ou la réglementation du pays de l’Emprunteur interdise les relations commerciales avec le pays de l’entreprise, sous réserve qu’il soit établi à la satisfaction de la Banque que cette exclusion n’empêche pas le jeu efficace de la concurrence pour la fourniture des biens ou des travaux ou des services nécessaires ; ou (b) si, en application d’une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l’Emprunteur interdit toute importation de fournitures en provenance du pays de l’entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays. Si les Systèmes d’Information doivent être réalisés dans plusieurs pays (et plusieurs pays constituent l’Emprunteur ou sont impliqués dans la procédure d’acquisition), l’exclusion d’une firme ou d’un individu en application de l’article 5.1(a) ci-dessus par l’un des pays concernés pourra s’appliquer à la présente procédure avec l’accord de la Banque et des Emprunteurs concernés. |
| 1. Contenu du Dossier de Sélection initiale
 |
| 6. Sections du Dossier de Sélection initiale | * 1. Le Dossier de Sélection initiale comprend toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l’article 8 des IC.
 |
| **PARTIE 1 : Procédures de Sélection initiale**1. Section I. Instructions aux Candidats (IC)
2. Section II. Données particulières de la Sélection initiale (DPSI)
3. Section III. Critères et conditions de Sélection initiale
4. Section IV. Formulaires de candidature
5. Section V. Pays éligibles
6. Section VI. Fraude et Corruption

**PARTIE 2 : Besoins du Maître de l’Ouvrage**1. Section VII. Description des Systèmes d’Information, Conception, Fourniture et Montage
 |
|  | 6.2 Le Maître de l’Ouvrage ne peut être tenu responsable vis-à-vis des candidats de l’intégrité du Dossier de Sélection initiale, des réponses aux demandes de clarifications, du compte rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures (le cas échéant) et des additifs au Dossier de Sélection initiale conformément à l’article 8 des IC, s’ils n’ont pas été obtenus directement auprès de lui. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître de l’Ouvrage prévaudront. 6.3 Le Candidat doit examiner l’ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier de Sélection initiale. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier de Sélection initiale.  |
| 7. Éclaircisse-ments apportés au Dossier de Sélection initiale, visite du site et réunion préparatoire | 1. Tout candidat désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter le Maître de l’Ouvrage par écrit, à l’adresse du Maître de l’Ouvrage indiquée **dans les** **DPSI**. Le Maître de l’Ouvrage répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de remise des candidatures. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l’auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier de Sélection initiale directement du Maître de l’Ouvrage. Si les **DPSI** le prévoient, le Maître de l’Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Internet identifiée **dans les** **DPSI.** Au cas où le Maître de l’Ouvrage jugerait nécessaire de modifier le Dossier de Sélection initiale suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée à l’article 8 et en conformité avec les dispositions de l’article17.2 des IC.
2. Lorsque les **DPSI** le prévoient, le représentant que le Candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des candidatures au lieu et à la date et à l’heure indiqués **dans les** **DPSI**. L’objet de la réunion est de permettre aux candidats potentiels d’obtenir des éclaircissements portant sur le projet, les critères de qualification ou tout autre aspect du Dossier de Sélection initiale.
3. Le compte-rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures, le cas échéant, incluant le texte des questions posées par les Candidats (sans en identifier la source) et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de Sélection initiale. Toute modification du Dossier de Sélection initiale qui pourrait s’avérer nécessaire à l’issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître de l’Ouvrage par la publication d’un additif conformément aux dispositions de l’article 8 des IC, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire. Le fait qu’un Candidat n’assiste pas à la réunion préparatoire au dépôt des candidatures ne constituera pas un motif de rejet de sa candidature.
 |
| 8. Modifications apportées au Dossier de Sélection initiale  | 8.1 Le Maître de l’Ouvrage peut, à tout moment, avant la date limite de remise des candidatures, modifier le Dossier de Sélection initiale en publiant un additif. 8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier de Sélection initiale et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de Sélection initiale du Maître de l’Ouvrage. Le Maître de l’Ouvrage publiera immédiatement l’additif sur son site Internet indiqué **dans les** **DPSI**.8.3 Afin de laisser aux candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l’additif dans la préparation de leurs candidatures, le Maître de l’Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des candidatures en conformité avec l’article 17.2 des IC.  |
| 1. Préparation des dossiers de candidature
 |
| 9. Frais de candidature | 9.1 Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son dossier de candidature, et le Maître de l’Ouvrage n’est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de Sélection initiale. |
| 10. Langue de candidature | 10.1 La candidature, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant le dossier de candidature, échangés entre le Candidat et le Maître de l’Ouvrage seront rédigés dans la langue indiquée **dans les** **DPSI**. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction dans la langue indiquée **dans les** **DPSI**, auquel cas, aux fins d’interprétation du dossier de candidature, la traduction fera foi. |
| 11. Documents constitutifs du dossier de candidature | 11.1 Le dossier de candidature comprendra les documents suivants : (a) La **Lettre de Candidature**, conformément à l’article 12 des IC ; (b) les pièces justificatives établissant que le Candidat répond aux critères d’**éligibilité** à concourir, conformément aux dispositions de l’article 13 des IC ; (c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est **qualifié** conformément aux dispositions de l’article 14 des IC ; et (d) tout autre document requis tel que spécifié **dans les** **DPSI**. 11.2 Le Candidat doit fournir les renseignements concernant les commissions et avantages, accordés ou qu’il est prévu d’accorder, le cas échéant, à des agents ou toute autre partie en relation avec la Candidature.  |
| 12. Lettre de Candidature | 12.1 Le Candidat doit préparer une Lettre de Candidature à l’aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.  |
| 13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité | 13.1 Pour établir qu’il répond aux critères d’admissibilité conformément aux dispositions de l’article 4 des IC, le Candidat doit compléter les déclarations relatives à l’éligibilité dans la lettre de candidature, ainsi que dans les Formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature. |
| 14. Documents établissant les qualifications du Candidat | 14.1 Pour établir qu’il a les qualifications nécessaires pour exécuter le(s) marché(s) en conformité avec la Section III, Critères et conditions de sélection initiale, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de candidature.14.2 Lorsque le Candidat doit fournir un montant monétaire dans un formulaire de candidature, il doit l’indiquer en équivalent $EU en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :* Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question.
* Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la source identifiée **dans les** **DPSI**. Le Maître de l’Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans le dossier de candidature. |
| 15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires  | 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constituant la candidature tels que décrits dans l’article 11 des IC et mentionner clairement sur l’original « ORIGINAL ». L’original du dossier de candidature doit être dactylographié ou écrit à l’encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Le dossier de candidature soumis par un GE doit être signé au nom du GE par un représentant habilité à engager tous les partenaires du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement.15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du dossier de candidature original signé spécifié **dans les** **DPSI** et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l’original et les copies, l’original fera foi.  |
| 1. Dépôt des dossiers de candidature
 |
| 16. Cachetage et marquage des dossiers de candidature | 16.1 Le Candidat doit placer l’original et les copies du dossier de candidature dans une enveloppe cachetée qui devra : (a) porter le nom et l’adresse du Candidat ; (b) être adressée au Maître de l’Ouvrage, conformément aux dispositions de l’article 17.1 des IC, et (c) porter le nom précis du processus de Sélection initiale concerné, conformément aux dispositions de l’article 1.1 des **DPSI**.  |
|  | 16.2 Le Maître de l’Ouvrage ne sera pas responsable si un dossier de candidature qui n’est pas identifié tel que demandé à l’article 16.1 des IC n’a pas été traité. |
| 17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature | 17.1 Les candidats peuvent envoyer leur dossier de candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les dossiers de candidature doivent être reçus par le Maître de l’Ouvrage à l’adresse spécifiée **dans les** **DPSI** et au plus tard à la date limite spécifiée **dans les** **DPSI**. Les candidats peuvent remettre leur dossier de candidature par voie électronique, si cette option est prévue **dans les** **DPSI**, et conformément aux procédures de présentation électronique énoncées **dans les** **DPSI**. 17.2 Le Maître de l’Ouvrage peut, à a sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des dossiers de candidature en modifiant le Dossier de Sélection initiale en application de l’article 8 des IC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître de l’Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite. |
| 18. Dossiers de Candidature hors Délais | 18.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter un dossier de candidature reçu après la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, sous réserve de disposition contraire **dans les** **DPSI**. |
| 19. Ouverture des dossiers de candidature  | * 1. Le Maître de l’Ouvrage procédera à l’ouverture des candidatures à la date, à l’heure et au lieu indiqués **dans les** **DPSI.** Les candidatures reçues en retard seront traitées comme indiqué à l’article 18.1 des IC.
	2. Les procédures d’ouverture des dossiers de candidature présentés par voie électronique, si cette procédure est prévue dans l’article 17.1, sont indiquées dans les **DPSI**.
	3. Le Maître de l’Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d’ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats.
 |
| 1. Procédures d’évaluation des candidatures
 |
| 20. Confidentialité | * 1. Aucune information relative aux candidatures, à leur évaluation et aux résultats de la Sélection initiale ne sera divulguée aux candidats ni à toute autre personne non officiellement concernée par ladite procédure tant que les résultats de la Sélection initiale n’aura pas été notifiés à tous les candidats en conformité à l’article 28 des IC.
 |
|  | * 1. Entre la date limite de dépôt des candidatures et la notification des résultats de la Sélection initiale en conformité avec l’article 28 des IC, si un candidat souhaite entrer en contact avec le Maître de l’Ouvrage pour tout motif relatif à la procédure de Sélection initiale, il devra le faire exclusivement par écrit.
 |
| 21. Clarifications concernant les Candidatures | * 1. Pour faciliter l’évaluation des candidatures, le Maître de l’Ouvrage a toute latitude pour demander à un candidat des clarifications (y compris des pièces manquantes) relatives à son dossier de candidature. et ladite clarification doit être soumise dans un délai raisonnable spécifié dans la demande. Toute demande d’éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.
 |
|  | 21.2 Si le Candidat ne répond pas à une demande de clarification concernant sa candidature ou ne fournit pas les documents qui lui sont réclamés avant la date limite fixée par le Maître de l’Ouvrage dans sa demande, sa candidature sera évaluée sur la base des renseignements et documents disponibles lors de l’évaluation du dossier de candidature. |
| 22. Conformité des dossiers de candidature  | * 1. Le Maître de l’Ouvrage peut écarter une candidature qui n’est pas conforme aux exigences du dossier de Sélection initiale. Dans le cas où les renseignements remis par le Candidat sont incomplets ou nécessitent une clarification comme indiqué à l’article 21.1 des IC, et le Candidat ne fournit pas la clarification et/ou le renseignement manquant, la candidature pourra être écartée.
 |
| 23. Marge de Préférence  | 23.1 Une marge de préférence ne sera pas accordée aux candidats du pays du Maître de l’Ouvrage dans le cadre du processus d’appel à propositions qui suivra la présente Sélection initiale. |
| 24. Sous-traitants  | 24.1 Le Maître de l’Ouvrage n’entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des Systèmes d’Information ou Services par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par le Maître de l’Ouvrage, sauf disposition contraire **dans les** **DPSI**. 24.2 Le Candidat ne devra pas proposer de sous-traiter la totalité du Marché. Le Candidat pourra proposer des sous-traitants pour certaines parties spécialisées du Marché définis en tant que « Sous-Traitants spécialisés ». Un Candidat prévoyant de recourir à de tels sous-traitants spécialisés devra préciser dans la Lettre de candidature l’activité ou les parties des travaux qui seront sous-traitées, et fournir tous renseignements demandés concernant ces sous-traitants, y compris leurs qualifications et expérience.  |
| 1. Evaluation des candidatures et Sélection initiale des Candidats
 |
| 25. Evaluation des candidatures | 25.1 Le Maître de l’Ouvrage aura recours aux facteurs, méthodes, critères et exigences définis dans la Section III, Critères et conditions de Sélection initiale afin d’évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres méthodes, critères ou exigences ne sera pas permis. Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité technique ou les ressources financières d’un Candidat pour exécuter le marché. |
|  | 25.2 Les sous-traitants proposés par le Candidat devront être pleinement qualifiés pour l’exécution de la partie du Marché qu’il est prévu de leur confier. Les qualifications du sous-traitant ne pourront pas être utilisées par le Candidat pour remplir les conditions de sélection initiale, à moins que le Candidat ne l’ait désigné comme Sous-traitant spécialisé ; dans ce dernier cas, les qualifications du Sous-traitant spécialisé proposé par le Candidat pourront être ajoutées à celle du Candidat aux fins de l’évaluation, si cela est prévu par les DPSI. 25.3 Dans le cas de marchés multiples (à plusieurs lots), le Candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, le marché individuel ou la combinaison de marchés (ou lots) pour le(s)quel(s) il est candidat. Le Maître de l’Ouvrage sélectionnera initialement chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat a indiqué son intérêt et satisfait à l’ensemble des spécifications correspondantes à ces marchés, tel que spécifiés dans la Section III, Critères et conditions de sélection initiale. |
|  | 25.4 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte. Les qualifications d’autres entreprises, y compris les filiales du Candidat, la maison-mère ou d’une autre société affiliée, les sous-traitants (autres que les sous-traitants spécialisés en conformité avec l’article 25.2 des IC) et toute autre entreprise distincte du Candidat ne seront pas prises en compte. |
| 26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter et d’écarter les candidatures  | 26.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou d’écarter toute candidature, et d’annuler la procédure de Sélection initiale et d’écarter toutes les candidatures, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats. |
| 27. Sélection initiale des Candidats | 27.1 Le nombre de candidatures que le Maître de l’Ouvrage prévoit de retenir à l’issue de la Sélection initiale est de x au minimum et y au maximum ; les nombres x et y sont indiqués dans les DPSI. 27.2 La Sélection initiale des Candidats comprend plusieurs étapes, comme indiqué ci-après :(a) **Etape 1 – Evaluation selon Tableau 1** : la première étape de la Sélection initiale consiste en l’évaluation selon les méthodes, critères et exigences décrits à la Section III, Tableau 1 : Critères et Conditions de Qualification ;(b) **Etape 2 – Elimination** : les candidatures qui ne sont pas conformes pour l’essentiel au Tableau 1 : Critères et Conditions de Qualification ne seront pas conservées pour l’évaluation ultérieure et seront écartées de la procédure de Sélection initiale ;(c) **Etape 3 – Liste longue :** les candidatures qui sont conformes pour l’essentiel au Tableau 1 : Critères et Conditions de Qualification seront retenues sur la liste longue, et feront l’objet de la suite de l’évaluation ;(d) **Etape 4** : En fonction du nombre de candidatures retenues sur la liste longue, une des options ci-après sera appliquée : **Option 1 : toutes les candidatures sont retenues** : lorsque le nombre des candidatures retenues sur la liste longue est **≤x**, toutes seront retenues dans la Sélection initiale et il ne sera pas procédé à l’évaluation de ces candidatures selon le Tableau 2 : Critères et Conditions notés ; **Option 2 : les candidatures sont évaluées selon le Tableau 2**: lorsque le nombre des candidatures retenues sur la liste longue est **>x**, le Maître de l’Ouvrage évaluera toutes les candidatures retenues sur la liste longue selon le Tableau 2 : Critères et Conditions notés. Cette méthode d’évaluation nécessite d’attribuer des notes à chacune des candidatures selon des critères notés en utilisant la méthode de notation décrite ;(e) **Etape 5 – Classement des candidatures** : les candidatures seront classées de la note la plus élevée à la note la moins élevée ainsi obtenue ;(f) **Etape 6 – Sélection initiale jusqu’au rang x** : en fonction des valeurs respectives indiquées par le Maître de l’Ouvrage pour x et y, le Maître de l’Ouvrage procèdera à la Sélection initiale des Candidats classés du rang 1 au rang x ; |
|  | (g) **Etape 7 : Elimination des Candidats classés au-delà du rang y** : lorsque le nombre des candidatures retenues sur la liste longue est >y, le Maître de l’Ouvrage écartera tous les candidatures classées à un rang plus grand que y, soit y+1, y+2, y+3, etc. ;(h) **Etape 8 – Facultative, à l’initiative du Maître de l’Ouvrage** : les Candidats classés au-delà du rang x, et jusqu’au rang y inclus ne seront normalement pas retenus pour la Sélection initiale. Cependant, le Maître de l’Ouvrage pourra de sa propre initiative et à sa discrétion, retenir pour la Sélection initiale un (ou des) Candidat(s) supplémentaires, parmi ceux classés au-delà du rang x, et jusqu’au rang y inclus. Cependant le Maître de l’Ouvrage devra retenir un candidat sans pouvoir écarter un candidat mieux classé (par exemple, il ne pourra pas retenir en Sélection initiale un candidat classé au rang **x+2**, sans retenir également le candidat classé au rang **x+1**). |
| 28. Notification de Sélection initiale  | 28.1 Le Maître de l’Ouvrage notifiera à tous les Candidats retenus dans la Sélection initiale par écrit qu’ils ont été initialement sélectionnés. Il leur communiquera en même temps les noms des candidats qui ont été initialement sélectionnés. 28.2 Le Maître de l’Ouvrage notifiera séparément à tous les autres candidats qu’ils n’ont pas été retenus pour la Sélection initiale, et que leur candidature a été écartée. Un Candidat non initialement sélectionné pourra demander par écrit les motifs du rejet de sa candidature au Maître de l’Ouvrage. |
| 29. Appel à propositions | 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la Sélection initiale, le Maître de l’Ouvrage invitera tous les Candidats qui auront été initialement sélectionnés à présenter une Proposition.29.2 Le Maître de l’Ouvrage pourra demander aux soumissionnaires de présenter une Garantie de Proposition ou une Déclaration de garantie de Proposition acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le dossier d’Appel à Propositions, et le Proposant retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans le dossier d’Appel à Propositions. |
| 30. Modifications des qualifications des Candidats | 30.1 Un Candidat initialement sélectionné conformément aux dispositions de l’article 27 des IC et invité à remettre une Proposition devra soumettre au Maître de l’Ouvrage toute modification éventuelle dans sa structure ou sa forme (y compris, dans le cas d’un GE, toute modification de la structure ou la forme d’un partenaire du GE, ainsi que tout changement de sous-traitant spécialisé). La modification devra être soumise au Maître de l’Ouvrage et devra avoir été approuvée par écrit par le Maître de l’Ouvrage avant la date limite de remise des Propositions. Ladite approbation sera refusée si (i) un candidat initialement sélectionné envisage de s’associer avec un candidat dont la candidature a été rejetée ou avec un des partenaires d’un GE dont la candidature a été rejetée, (ii) du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, Critères et conditions de Sélection initiale – Tableau 1, ou (iii) le candidat ne peut plus figurer sur la liste des Candidats initialement sélectionnés après la réévaluation de sa candidature en conformité avec l’article 27 des IC, ou si (iii) de l’avis du Maître de l’Ouvrage, la modification pourrait conduire à une réduction importante de la concurrence. La modification devra être soumise au Maître de l’Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l’invitation à remettre une Proposition. |
| 31. Réclamation concernant la Passation de Marché | 31.1 Les procédures applicables pour formuler une réclamation relative à la passation de marché sont indiquées dans les DPSI. |

Section II. Données Particulières de la Sélection Initiale (DPSI)

|  |
| --- |
| **A. Généralités** |
| **IC 1.1** | Numéro d’identification de l’Avis de Sélection initiale : *[insérer l’identification]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet, ainsi que le nom de la personne en charge, et l’adresse]*Nombre et numéro d’identification des lots faisant l’objet du présent Avis de Sélection initiale *[insérer le nombre et l’identification des lots, le cas échéant.]*Intitulé et référence de l’Appel à Propositions :*[insérer l’intitulé et la référence]* |
| **IC 2.1** | L’Emprunteur est : *[insérer le nom de l’Emprunteur et indiquer sa relation avec le Maître de l’Ouvrage, si celui-ci est distinct. Cette insertion doit correspondre aux renseignements fournis dans l’Avis de Sélection initiale]*Montant de l’accord de financement : **[*insérer le montant en dollar EU*]**Nom du Projet : *[insérer le nom du Projet]* |
| **IC 4.2** | Le nombre maximum de partenaires d’un GE est : *[insérer le nombre ou indiquer « non limité »]* |
| **IC 4.8** | L’adresse électronique de la liste des entreprises et personnes exclues par la Banque est la suivante : <http://www.worldbank.org/debarr>. |
| **B. Contenu du Dossier de Sélection initiale** |
| **IC 7.1** | **Aux fins** **d’éclaircissements** uniquement**,** l’adresse du Maître de l’Ouvrage est : *[insérer le renseignement ou indiquer « même adresse que pour IC 1.1 ci-avant »]*A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*Rue : *[insérer]*Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*Ville : *[insérer]*Code postal : *[insérer]*Pays : *[insérer]*Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]* |
| **IC 7.1 et 8.2** | Adresse de la page Internet : [*dans le cas où il en est fait usage, indiquer l’adresse du site Internet ou celle du portail électronique d’accès libre sur lequel les renseignements sur la Sélection initiale sont publiés]* |
| **IC 7.2** | Une réunion préparatoire au dépôt des candidatures [aura] [n’aura pas] lieu.*[Le cas échéant, indiquer le lieu, la date et l’heure de la réunion]* |
| **C. Préparation des dossiers de candidature** |
| **IC 10.1** | La langue du dossier de candidature est : *[insérer la langue applicable]**[****Remarque :*** *après accord de la Banque, le Maître de l’Ouvrage pourra publier le Dossier de Sélection initiale dans une autre langue qui devra être (a) soit la langue nationale de l’Emprunteur, (b) soit la langue utilisée dans son pays pour les transactions commerciales. Dans de tels cas, la disposition suivante sera incluse :**« De plus, le Maître de l’Ouvrage a publié une version du Dossier de Sélection initiale traduite en : [insérer la langue nationale ou la langue utilisée pour les transactions commerciales et s’il en existe plusieurs, ajouter «  et en\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ » ]**Le Candidat a le choix de remettre son dossier de Sélection initiale en une (et seulement une) des langues mentionnées ci-avant. Le Candidat ne devra pas soumettre son dossier de Sélection initiale dans plus d’une langue.*]Toute correspondance sera échangée en \_\_\_\_\_\_\_\_.Le dossier de candidature, ainsi que toute correspondance seront soumis en *[insérer la langue de la Sélection initiale dans le cas d’une langue unique]**[****Remarque :*** *si le dossier de Sélection initiale a été publié en plus d’une langue, le texte suivant devra être inséré ci-avant : « une des langues indiquées ci-avant]*La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés sera *[indiquer une seule langue]* |
| **IC 11.1 (d)** | Le Candidat devra joindre à son dossier de candidature les autres documents suivants : *[Insérer la liste des documents additionnels demandés, le cas échéant]* |
| **IC 14.2**  | La source des taux de change sera *[insérer une source accessible au public]* |
| **IC 15.2** | Outre l’original du dossier de candidature, le nombre de copies demandé est de : *[insérer le nombre]* |
| **D. Dépôt des dossiers de candidature**  |
| **IC 17.1** | **La date et l’heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :**Date : *[insérer]*Heure :*[insérer]**[Le délai accordé pour la préparation et le dépôt des dossiers de candidature devrait être suffisant pour que les Candidats puissent rassembler toute la documentation nécessaire – de préférence huit semaines, et en tous les cas au minimum six semaines après la date la plus tardive de la mise à disposition des documents ou de la publicité. Ce délai peut être plus long pour les très grands projets, afin d’accorder du temps pour la constitution de groupements d’entreprises et la recherche des ressources nécessaires]***Aux fins de** **dépôt des candidatures**, uniquement, l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la suivante :*[insérer les renseignements ou indiquer « l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la même que pour IC 1.1 »]*A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*Rue : *[insérer]*Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*Ville : *[insérer]*Code postal : *[insérer]*Pays : *[insérer]*Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]*Le candidat *[insérer « pourra » ou « ne pourra pas »]* remettre son dossier de candidature par voie électronique.*[****Les renseignements suivants seront insérés seulement si les Candidats sont autorisés à remettre leur dossier par voie électronique. Dans le cas contraire, les omettre]***La procédure de remise des candidatures par voie électronique est la suivante : ***[insérer une description de la procédure de soumission des candidatures par voie électronique]*** |
| **IC 18.1** | *[Sélectionner une des deux options ci-après :]*Option 1 : Un dossier de candidatures reçu en retard sera retourné au Candidat.*[ou]*Option 2 : Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou refuser un dossier de candidature reçu en retard. |
| **IC 19.1** | L’ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivantes *[insérer l’adresse, la date et l’heure].* |
| **IC 19.2** | ***[Les renseignements suivants seront insérés seulement si les Candidats sont autorisés à remettre leur dossier par voie électronique. Dans le cas contraire, les omettre]***La procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électronique est : ***[insérer la description de la procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électroniques]*** |
| **E. Procédures d’évaluation des candidatures** |
| **IC 24.1** | Le Maître de l’Ouvrage *[insérer « a l’intention » ou « n’a pas l’intention »]* de faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance (Sous-traitants désignés). *[Si la mention ci-dessus est « a l’intention », donner la liste des parties spécifiques des travaux et des sous-traitants respectifs]*  |
| 1. **Evaluation des candidatures et Sélection initiale des Candidats**
 |
| **IC 25.2** | Les qualifications du(des) sous-traitant(s) spécialisé(s) proposé(s) *[seront] ou [ne seront pas]* seront ajoutées à celle du Candidat aux fins de l’évaluation des qualifications comme indiqué à la Section III – Critères et Conditions de Sélection initiale. |
| **IC 27.1** | **Sélection initiale – nombre minimum (x)**Le Maître de l’Ouvrage prévoit de retenir pour la Sélection initiale le nombre ci-après de candidats : [*insérer le nombre en lettres et en chiffres].* Ce nombre est identifié en tant que x et constitue le nombre minimum de candidats qui seront initialement sélectionnés.**Sélection initiale – nombre maximum (y)**Le Maître de l’Ouvrage pourra, à sa seule discrétion, retenir pour la Sélection initiale un nombre de candidats plus grand que le nombre minimum x. Le nombre maximum de candidats qui seront initialement sélectionnés est : [*insérer le nombre en lettres et en chiffres].* Ce nombre est identifié en tant que *y*.*[définir les nombres x et y en fonction de l’analyse de marché et autres conclusions de la Stratégie de Passation des Marchés du Projet pour Promouvoir le Développement (PPSD). Cependant, dans le cas de la méthode du Dialogue compétitif, x ne devrait normalement pas être inférieur à trois (3) et y ne devrait pas dépasser six (6)]* |
| **IC 31.1** | Les procédures pour formuler une réclamation relative à la passation de marché sont détaillées dans le [Règlement de Passation de Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d’investissement](http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/brief/procurement-new-framework), en date de juillet 2016 (Annexe III). Lorsqu’un Candidat désire présenter une réclamation relative à la passation de marché, il doit soumettre sa réclamation par écrit conformément à ces procédures (et par le moyen le plus rapide disponible, soit par courriel ou télécopie) à :**A l’attention de :** *[insérer le nom de la personne recevant les réclamations]***Titre/position :** *[insérer le titre ou la position]***Maître d’Ouvrage :** *[insérer le nom du Maître d’Ouvrage]***Adresse électronique :** *[insérer l’adresse courriel]***Numéro de télécopie :** *[insérer, y compris code pays et ville ; omettre si non applicable]*En résumé, à cette étape, une réclamation relative à la passation de marché peut avoir pour objet de contester :1. Le contenu du Dossier de Pré-qualification ; et/ou
2. La décision du Maître d’Ouvrage de ne pas sélectionner un Candidat.
 |

Section III. Critères et conditions de Sélection initiale

|  |
| --- |
| La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître de l’Ouvrage aura recours pour évaluer les dossiers de candidature. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiées dans les formulaires de candidature correspondants.  |

**Liste des critères**

[Tableau 1 – Critères et Conditions de Qualification 24](#_Toc485750173)

[1. Critères d’admissibilité 24](#_Toc485750174)

[2. Antécédents de défaut d’exécution de marché 25](#_Toc485750175)

[3. Situation et performance financières 26](#_Toc485750176)

[4. Expérience 28](#_Toc485750177)

[Tableau 2 –Critères et Conditions notées 30](#_Toc485750178)

[1. Expérience 30](#_Toc485750179)

[2. Capacité de management 31](#_Toc485750180)

[3. Besoins du Maître de l’Ouvrage 32](#_Toc485750181)

[4. Acquisition durable 33](#_Toc485750182)

Tableau 1 – Critères et Conditions de Qualification

***[Note à l’intention du Maître d’Ouvrage : Seules les candidatures qui seront conformes pour l’essentiel aux Critères et Conditions de Qualification du Tableau 1 sont susceptibles d’être évaluées selon le Tableau 2 – Critères et Conditions notées]***

1. Critères d’admissibilité

| **Critères de Qualification** | **Entité unique** | **Spécifications de conformité** | **Documentation** |
| --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Objet** | **Critère** | **Toutes Parties Combinées** | **Chaque Partie** | **Une Partie au moins** | **Formulaire de candidature** |
| **1.1** | **Nationalité** | Conforme à l’article 4.5 des IC. | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| **1.2** | **Conflit d’intérêts** | Pas de conflit d’intérêts selon l’article 4.6 des IC.  | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| **1.3** | **Exclusion par la Banque** | Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans les articles 4.7 et 5.1 des IC.  | Doit satisfaire au critère | GE existant doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| **1.4** | **Exclusion au titre d’une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l’Emprunteur** | Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l’Emprunteur ou d’une décision de mise en œuvre d’une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec les l’article 5.1 et la Section V | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |

1. Antécédents de défaut d’exécution de marché

| **Critères de Qualification** | **Entité unique** | **Spécifications de conformité** | **Documentation** |
| --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Objet** | **Critère** | **Toutes Parties Combinées** | **Chaque Partie** | **Une Partie au moins** | **Formulaire de candidature** |
| **2.1** | **Antécédents de non-exécution de marché** | Pas de défaut d’exécution d’un marché[[4]](#footnote-5) depuis le 1er janvier de l’année *[insérer l’année]*. | Doit satisfaire au critère[[5]](#footnote-6). | Sans objet | Doit satisfaire au critère[[6]](#footnote-7). | Sans objet | Formulaire ANT |
| **2.2** | **Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d’une Déclaration de garantie de soumission**  | Ne pas être sous le coup d’une sanction relative à une Déclaration de Garantie de soumission ou de proposition en application de l’article 4.10 des IC. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| **2.3** | **Litiges en instance** | La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu’évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l’ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l’encontre du Candidat. | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire ANT |
| **2.4** | **Antécédents de litiges** | Absence d’antécédent de litiges systématiquement conclus à l’encontre du Candidat[[7]](#footnote-8) depuis le 1er janvier de l’année [ ]. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | Formulaire ANT |

1. Situation et performance financières

| **Critères de Qualification** | **Entité unique** | **Spécifications de conformité** | **Documentation** |
| --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Objet** | **Critère** | **Toutes Parties Combinées** | **Chaque Partie** | **Une Partie au moins** | **Formulaire de candidature** |
| **3.1** | **Situation financière** | (i) Le Candidat doit démontrer qu’il dispose d’avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l’avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution du (des) marché(s) objet de la procédure de Sélection initiale à hauteur de [*insérer le montant en $EU]* et nets de ses autres engagements ; *[au cas où les marchés ne sont pas passés à titre individuel comportant plusieurs lots, indiquer les exigences d’avoir liquides pour être qualifiés pour des contrats individuels ou avec lots multiples]*(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage qu’il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n’est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l’Ouvrage pour les \_\_\_\_ [*insérer le nombre d’années*] dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Sans objet | Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes |
| Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Sans objet |
| Doit satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet |
| **3.2** | **Chiffre d’affaires annuel moyen**  | Avoir un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins\_\_ [*insérer montant en équivalent en $EU en toutes lettres et en chiffres*], calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des [*insérer nombre d’années (\_\_\_)*] dernières années divisées par *[insérer le nombre d’années de la période considérée*. | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Doit satisfaire à \_\_ [insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécification | Doit satisfaire à \_\_ [insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécification | Formulaire FIN - 3.2 |

1. Expérience

| **Critères de Qualification** | **Entité unique** | **Spécifications de conformité** | **Documentation** |
| --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Objet** | **Critère** | **Toutes Parties Combinées** | **Chaque Partie** | **Une Partie au moins** | **Formulaire de candidature** |
| **4.1** | **Expérience générale**  | Expérience de marchés de systèmes d’information, (conception, et/ou fourniture et/ou installation) à titre d’entrepreneur, de partenaire de groupement, de sous-traitant ou d’ensemblier au cours des *[insérer nombre d’années en toutes lettres et en chiffres]* dernières années à partir du 1er janvier de l’année [ ]. | Doit satisfaire au critère  | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire EXP-4.1 |
| **4.2** | **Expérience spécifique**  | Réalisation à titre d’entrepreneur principal, de partenaire d’un groupement[[8]](#footnote-9), d’ensemblier, ou de sous-traitant d’un nombre minimal de marchés similaires[[9]](#footnote-10) de *[insérer le nombre de marchés]*, de manière satisfaisante et achevés pour l’essentiel[[10]](#footnote-11) exécutés au cours des \_\_\_\_\_\_\_\_ ( ) dernières années à compter du 1er janvier [*insérer l’année]* jusqu’à la date limite de dépôt des candidatures : *[En cas de marchés à lots multiples, en fonction des exigences de fonctionnalités et performance pour chacun des lots, indiquer l’expérience spécifique exigée afin de se qualifier pour un marché individuel ou plusieurs marchés] [[11]](#footnote-12)* Chacun des marchés présentés au titre de ce critère doit satisfaire aux exigences essentielles minimales ci-après : [*en référence à la Section VII-Description des Systèmes d’Information, indiquer les exigences essentielles minimales en termes de caractéristiques fonctionnelles, performance, capacité de production, complexité, et/ou autres caractéristiques*]. *[si le recours à un sous-traitant spécialisé est autorisé en conformité avec IC 25.2, indiquer que les exigences de qualification peuvent être satisfaites par des sous-traitants spécialisés*]. | Doit satisfaire au critère  | Doit satisfaire au critère[[12]](#footnote-13) | Sans objet | Sans objet | Formulaire EXP-4.2  |

Tableau 2 –Critères et Conditions notées

**[*Note à l’intention du Maître d’Ouvrage : les critères, conditions, notes maximales, pondérations et méthode d’attribution de notes contenues dans le tableau ci-dessous constituent seulement des exemples et pourront être modifiées en fonction de la nature et la complexité du Marché. Seules les candidatures qui seront conformes pour l’essentiel aux Critères et Conditions de Qualification du Tableau 1 sont susceptibles d’être évaluées selon le Tableau 2 – Critères et Conditions notées.*]**

1. Expérience

|  | **Notation** | **Documentation** |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | **Note Maximale** | **Remarque** | **Exigence de candidature** |
| * 1. **Nombre de marchés similaires**

[*Nombre de marchés similaires de Systèmes d’Information (Conception, Fourniture et Montage) réalisés avec succès, en sus du nombre spécifié au Tableau 1, Critères 4.2 (dans lequel le nombre est x) qui sont :*1. Similaires aux exigences indiquées (Reference Tableau 1, 4.2) ; et
2. Réalisés au cours des \_\_\_ dernières années. *[insérer un nombre supérieur ou égal au nombre d’années spécifié dans le Tableau 1, Sous-critère 4.2]*

**Méthode de notation :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre de marchés**[*Nombre de marchés réalisés avec succès.*] | *[>= x+4 marchés*] | [x+*3 marchés*] | [x+*2 marchés*] | [x+*1 marchés*] | [x marchés] |
| **Note avant pondération** | **[*100]*** | **[*70*]** | **[*40*]** | **[*10*]** | **[*0*]** |

 | *[sélectionner une note maximale (sur 100) comprise entre 15 et 30]* | Dans le cas d’un GE, tous les partenaires seront évalués, globalement.  | Formulaire EXP 4.2 |

1. Capacité de management

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Notation** | **Documentation** |
| **Critère** | **Note Maximale** | **Remarque** | **Exigence de candidature** |
| [*Capacité de management démontrée de manière satisfaisante dans les domaines clés suivants :* ***[Note à l’intention du Maître de l’Ouvrage : considérer de mettre une limite d’une page pour chaque question***1. *Description du/es système/s de gestion et la méthode de mise en œuvre (en incluant l’accréditation selon les standards internationaux applicables par l’industrie)*
2. *Outils de gestion des pratiques environnementales, sociales, de l’hygiène et de la sécurité*
3. *Analyse de la valeur et améliorations continue (règles, systèmes, expérience pratique)*]

**Méthode de notation :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Domaines clés :** *[Nombre de domaines clés démontrés avec succès*.] | *[all 3*]  | [*2*] | [*1*] | [0] |
| **Note avant pondération** | **[67-*100]*** | **[33-66]** | **[1-33]** | **[*0*]** |

 | *[sélectionner une note maximale (sur 100) comprise entre 20 et 30]* | Dans le cas d’un GE, la capacité du seul chef de file sera évaluée | Table 2-CM |

1. Besoins du Maître de l’Ouvrage

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | **Notation** | **Documentation** |
| **Exigence** | **Note Maximale** | **Remarque** | **Exigence de candidature** |
| *[Démontrer dans la Note conceptuelle, une bonne compréhension des exigences du Maître de l’Ouvrage.**Aspects clés à traiter dans la Note conceptuelle :*1. *Approche pour l’exécution du contrat*
2. *Programme préliminaire de réalisation réaliste*
3. *Identification des risques*.]

**Méthode de notation :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Domaines clés :** *[Nombre de domaines clés couverts avec succès*.] | *[all 3*]  | [*2*] | [*1*] | [0] |
| **Note avant pondération** | **[67-*100]*** | **[34-66]** | **[1-33]** | **[*0*]** |

 | *[sélectionner une note maximale (sur 100) comprise entre 20 et 30]* |  | Table 2-BM |

1. Acquisition durable

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | **Notation** | **Documentation** |
| **Exigence** | **Note Maximale** | **Remarque** | **Exigence de candidature** |
| *[Pratiques d’acquisition durable (à spécifier par le Maître de l’Ouvrage) démontrée de manière satisfaisante dans les domaines clés suivants :* 1. *Pratique d’acquisitions durables (politique/règles et systèmes)*
2. *Relevé d’expérience dans la réalisation d’objectifs d’acquisition durable avec succès (fournir des exemples réels documentés)*

**Méthode de notation :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Aspects clés :** *[Nombre d’aspects clés couverts avec succès*.] | *[all 2*]  | [*1*] | [0] |
| **Note avant pondération** | **[51-*100]*** | **[1-50]** | **[*0*]** |

 | *[sélectionner une note maximale (sur 100) comprise entre 0 et 20]* | Dans le cas d’un GE, la capacité d’au moins un partenaire sera évaluée. | Table 2-AD |

Section IV. Formulaires de Candidature

**Liste des formulaires**

[Lettre de candidature 35](#_Toc485750148)

[Formulaires de qualification 38](#_Toc485750149)

[Renseignements sur chaque partie d’un GE 39](#_Toc485750150)

[Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et historique de litiges 41](#_Toc485750151)

[Situation et performance financière 43](#_Toc485750152)

[Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de Systèmes d’Information
(Conception et/ou Fourniture et/ou Installation) 45](#_Toc485750153)

[Expérience générale de Systèmes d’Information (Conception et/ou Fourniture
et/ou Montage) 46](#_Toc485750154)

[Expérience spécifique 48](#_Toc485750155)

[Capacité de Management 50](#_Toc485750156)

[Compréhension des Besoins du Maître de l’Ouvrage 51](#_Toc485750157)

[Capacité en acquisition durable (« Acheter Vert ») 52](#_Toc485750158)

Lettre de candidature

 Date : *[insérer jour, mois, année]*

 No. AP et titre : *[insérer le numéro et le titre]*

A l’attention de : *[insérer le nom complet du Maître de l’Ouvrage]*

Nous, soussignés, sommes candidat à la Sélection initiale pour l’Appel à Proposition (AP) susmentionné et déclarons que :

1. Nous avons examiné les Documents de Sélection initiale, y compris les Addenda No. *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]*, publiés conformément aux dispositions de l’article 8 des Instructions aux Candidats (IC) ;
2. Nous ne nous trouvons pas en situation de conflit d’intérêt, en conformité avec l’article 4.6 des IC ;
3. Nous (et nos sous-traitants) remplissons les conditions d’admissibilité en conformité avec l’article 4 des IC et nous n’avons pas été exclus par le Maître de l’Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission ou de proposition telle que prévue à l’article 4.10 des IC ;
4. Ni notre entreprise, ni nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du marché, ne faisons l’objet et ne sommes pas sous le contrôle d’une entité ou d’une personne faisant l’objet de suspension temporaire ou d’exclusion prononcée par une entreprise du Groupe de la Banque mondiale ou d’exclusion imposée en vertu de l’Accord Mutuel d’Exclusion entre la Banque mondiale et les autres banques de développement. En outre nous ne sommes pas inéligibles au titre de la législation, ou d’une autre réglementation officielle du pays du Maître de l’Ouvrage, ou en application d’une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
5. *[insérer soit «  nous ne sommes pas une entreprise publique du pays de l’Acheteur » ou «  nous sommes une entreprise publique du pays de l’Acheteur et nous satisfaisons aux dispositions de l’article 4.9 des IC »* ;
6. Nous, conformément aux dispositions des articles 24.2 et 25.2 des IC, entendons sous-traiter les principales activités suivantes et les parties suivantes du marché :

*[Insérer toute activité que Candidat a l’intention de sous-traiter ; fournir des renseignements détaillés sur les sous-traitants spécialisés proposés, leurs qualifications et leur expérience]*

1. Les honoraires ou commissions ou avantage en nature ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure de Sélection initiale, la procédure d’appel à propositions qui y fera suite, ou l’exécution/la signature du Marché

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du Bénéficiaire | Adresse | Motif | Montant |
| *[insérer le nom complet]*  | *[insérer la rue, le numéro, la ville et le pays]* | *[indiquer le motif]* | *[spécifier le montant, la monnaie, le taux de change et l’’équivalent en US$]* |
|   |   |   |   |
|   |   |   |   |
|   |   |   |   |
|   |   |   |   |

*[Si aucune somme n’a été versée ou ne doit être versée, porter la mention* « Des honoraires, commissions ou avantage en nature n’ont été versés ou ne seront versés par nous à des agents en relation avec la présente candidature »*]*.

1. Nous acceptons que vous puissiez annuler le processus de Sélection initiale à tout moment et que vous ne soyez pas tenus d’accepter quelque candidature que ce soit ; que vous êtes susceptible de ne pas inviter les candidats initialement sélectionnés à soumettre une proposition pour le marché qui fait l’objet de la présente Sélection initiale, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats, conformément aux dispositions de l’article 26.1 des IC.
2. Nous certifions que les renseignements, déclarations et descriptions contenues dans ce dossier de candidature sont véridiques, corrects, complets et sincères, à notre connaissance.

Signé *[insérer la (les) signature(s) d’un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe le dossier de candidature]*

En tant que *[indiquer la qualité de la personne qui signe le dossier de candidature]*

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom du Candidat *[indiquer le nom complet du Candidat ou du GE]*

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

Le \_\_\_\_\_\_\_\_ jour de *[mois]*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, *[année]*\_\_\_\_\_\_.

*[En cas de groupement, soit tous les membres doivent signer, ou seulement le représentant autorisé qui dans ce cas devra devra fournir ci-joint les pouvoirs notariés de signer au nom de tous les membres du]*

**Formulaire ELI – 1.1- Renseignements sur le candidat**

Formulaires de qualification

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’proposition]*

AP No. : *[insérer le numéro de l’Appel à propositions]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

|  |
| --- |
| Nom du Candidat : *[insérer le nom légal du Candidat]* |
| En cas de groupement, noms de tous les partenaires : *[insérer le nom légal de chaque partenaire du groupement]* |
| Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré :*[insérer le nom du pays d’enregistrement]* |
| Année d’enregistrement du Candidat : *[insérer l’année d’enregistrement]* |
| Adresse officielle du Candidat dans le pays d’enregistrement : *[insérer l’adresse légale du Candidat dans le pays d’enregistrement]* |
| Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat : Nom :*[insérer le nom du représentant du Candidat]*Adresse :*[insérer l’adresse du représentant du Candidat]*Téléphone/Fac-similé :*[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]*Adresse électronique :*[insérer l’adresse électronique du représentant du Candidat]* |
| 1. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]* Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l’article 4.5 des IC En cas de groupement, lettre d’intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l’article 4.2 des IC. Dans le cas d’une entreprise publique du pays de l’Acheteur, documents établissant qu’elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrée selon les règles du droit commercial, et qu’elle n’est pas sous la tutelle de l’Acheteur, en conformité avec l’article 4.9 des IC.2. Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d’administration et propriété bénéficiaire |

**Formulaire ELI – 1.2**

Renseignements sur chaque partie d’un GE

*[Ce formulaire est complémentaire au formulaire ELI-1.1 et doit être rempli par chaque partenaire d’un GE (si le Candidat est un GE), ainsi que par les sous-traitants spécialisés proposés par le Candidat pour toute partie du Marché pour lequel la Sélection initiale est entreprise]*

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’proposition]*

AP No. : *[insérer le numéro de l’Appel à propositions]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

|  |
| --- |
| Nom du Candidat : *[insérer le nom légal du Candidat]* |
| Nom du partenaire du groupement : *[insérer le nom légal du partenaire du groupement]* |
| Pays où le partenaire du groupement est, ou sera légalement enregistré : *[insérer le nom du pays d’enregistrement du partenaire du groupement]* |
| Année d’enregistrement du partenaire du groupement : *[insérer l’année d’enregistrement du partenaire du groupement]* |
| Adresse officielle du partenaire du groupement dans le pays d’enregistrement : *[insérer l’adresse légale du partenaire du groupement dans le pays d’enregistrement]* |
| Renseignement sur le représentant dûment habilité du partenaire du groupement : Nom :*[insérer le nom du représentant du partenaire du groupement]*Adresse :*[insérer l’adresse du représentant du partenaire du groupement]*Téléphone/Fac-similé :*[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du partenaire du groupement]*Adresse électronique :*[insérer l’adresse électronique du représentant du partenaire du groupement]* |
| 1. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]* Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l’article 4.5 des IC* Dans le cas d’une entreprise publique du pays du Bénéficiaire, documents établissant qu’elle est juridiquement et financièrement autonome, administrée selon les règles du droit commercial, et qu’elle n’est pas sous la tutelle de l’Acheteur en conformité avec l’article 4.9 des IC.

2. Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d’administration et propriété bénéficiaire |

**Formulaire ANT-2**

Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et historique de litiges

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AP et titre : *[numéro et titre de l’AP]*

|  |
| --- |
| Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Tableau 1 - Critères et Conditions de qualification  |
| * Il n’y a pas eu de marché non exécuté depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé à la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de qualification, critère 2.1.
* Marché(s) non exécuté (s depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé à la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification, critère 2.1 :
 |
| Année | Fraction non exécutée du contrat | Identification du contrat | **Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent $US)** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | Identification du marché :*[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]* Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]* Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]* Motifs de non-exécution : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* | *[indiquer le montant]* |
| Litiges en instance, en conformité à la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification |
| 1. Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification, critère 2.3.
2. Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification, critère 2.3 :
 |
| **Année** | **Montant du litige**  | **Identification du marché**  | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]*  | *[indiquer le montant]* | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*Partie ayant initié le litige [*indiquer « Maître de l’Ouvrage » ou « Entrepreneur »]*Statut du litige *[indiquer s’il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]* | *[indiquer le montant]* |
| Antécédents de litiges, en conformité à la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification |
| 1. Pas d’antécédent de litige en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification, critère 2.4.
2. Antécédents de litige(s) en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification, critère 2.4 :
 |
| **Année** | **Montant du litige**  | **Identification du marché**  | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]*  | *[indiquer le montant]* | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*Partie ayant initié le litige [*indiquer « Maître de l’Ouvrage » ou « Entrepreneur »]*Motif(s) du litige et décision finale *[indiquer les motifs principaux]* | *[indiquer le montant]* |

**Formulaire FIN – 3.1**

Situation et performance financière

[*Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE*.]

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

**1. Renseignements financiers**

**1. Renseignements financiers**

|  |  |
| --- | --- |
| **Données financières en équivalent $EU**  | **Antécédents pour les \_\_\_\_\_\_ (\_\_) dernières années**(équivalent milliers d’$EU et taux de change\*) |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année … | Année n |
| Information du bilan |
| 1. Actif total (AT)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Passif total (PT)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Valeur nette (VN)= [1-2]
 |  |  |  |  |  |
| 1. Actifs circulants (AC)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Dette à court terme (DC)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Fonds de roulement (FR)= [4-5]
 |  |  |  |  |  |
| 1. Ratio courant = [4/5]
 |  |  |  |  |  |
| Information des comptes de résultats |
| 1. Recettes totales (RT)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Bénéfices avant impôts (BAI)
 |  |  |  |  |  |
| 1. **Retour sur capitaux= [9/3ap\*]**
 |  |  |  |  |  |
| **11. Ratio d’endettement =[3/1]** |  |  |  |  |  |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**2. Source de financement**

*[Chaque Candidat, et dans le cas d’un Groupement, chacun des partenaires du groupement doit remplir le tableau ci-après]*

Indiquer les sources de financement nécessaires pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet de l’Appel à propositions, ainsi que des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Source de financement** | **Montant (équivalent $EU)** |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
|  |  |  |

**3. Documents financiers**

Le Candidat et ses membres partenaires doivent fournir une copie des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées à la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification, critère 3.1 et qui satisfont aux conditions suivantes :

1. Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
2. Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé ou en conformité avec la législation locale applicable
3. Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
4. Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)
5. Ci-joint copies des états financiers[[13]](#footnote-14) (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions indiquées

**Formulaire FIN – 3.2**

Chiffre d’affaires annuel moyen
des activités de Systèmes d’Information
(Conception et/ou Fourniture et/ou Installation)

[*Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE*.]

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |
| --- |
| **Données sur le chiffre d’affaires annuel**  |
| **Année** | **Montant et monnaie** | **Taux de change\*** | **Equivalent $EU** |
| *[indiquer l’année civile]* |  *[insérer le montant et la monnaie]* |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  | Chiffre d’affaires moyen\*\*  |  |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

\*\*Le chiffre d’affaires annuel moyen en $EU est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d’années spécifié dans la Section III, Tableau 1 Critères et Conditions de Qualification, critère 3.2.

**Formulaire EXP – 4.1**

Expérience générale de Systèmes d’Information
(Conception et/ou Fourniture et/ou Montage)

[*Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE*.]

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

*[Indiquer les marchés conformément à la Section III, Tableau 1 Critères et conditions de sélection initiale, critère 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l’année la plus ancienne]*

| **Mois/****année de départ** | **Mois/****année final(e)** | **Identification du marché**  | **Rôle du Candidat** |
| --- | --- | --- | --- |
| *[insérer mois**/année]* | *[insérer mois/**année]* | Nom du marché : *[insérer le nom complet]*Brève description du marché réalisé par le candidat : *[insérer une brève description des activités]*Montant du marché : *[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent $EU\*]*Taux de change : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet]*Adresse : *[nom de rue, numéro, ville, pays]* | *[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |
|  |  | Nom du marché : *[insérer le nom complet]*Brève description du marché réalisé par le candidat : *[insérer une brève description des activités]*Montant du marché : *[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent $EU\*]*Taux de change : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet]*Adresse : *[nom de rue, numéro, ville, pays]* | *[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |
|  |  | Nom du marché : *[insérer le nom complet]*Brève description du marché réalisé par le candidat : *[insérer une brève description des activités]*Montant du marché : *[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent $EU\*]*Taux de change : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet]*Adresse : *[nom de rue, numéro, ville, pays]* | *[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**Formulaire EXP – 4.2**

Expérience spécifique

(Tableau 1, 4.2 et Tableau 2)

[*Formulaire à compléter pour les marchés réalisés par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE ou par un sous-traitant spécialisé*.]

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de marché similaire :** *[insérer numéro du marché similaire]* sur *[insérer nombre total de marchés requis]* | **Information** |
| Identification du marché | *[Indiquer le numéro d’identification et le nom du marché, le cas échéant]* |
| Date d’attribution  | *[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]* |
| Date d’achèvement | *[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]* |
| Date d’achèvement contractuel initiale |  |
| En cas de retard dans l’achèvement, indiquer la part du retard imputable à l’Entrepreneur | Force Majeure | Prolongation du délai d’exécution justifiée | Retard imputable à l’Entrepreneur | Autre |
| Durée de retard (en mois) imputable à chacune des causes |  |  |  |  |
| Rôle dans le marché *[cocher la case appropriée]* |  Entrepreneur |  Partenaire GE |  Ensemblier |  Sous-traitant |
| Montant du marché : *[indiquer le montant total du marché en monnaie du marché]* | Montant du marché en équivalent $EU : *[indiquer le montant total du marché en équivalent dollars des EU]* | Taux de change : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU\*]* |
| Dans le cas d’une partie à un GE ou d’un sous-traitant, préciser la part en montant du montant total du marché, ainsi que le rôle et les responsabilités | *[indiquer le pourcentage du total]* % | *[indiquer le montant en monnaie du marché]* | *[indiquer le montant en équivalent dollars des EU] [insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU\*]* |
|  | ***[Insérer le rôle et les responsabilités]*** |
| Description de la similitude conformément au critère 4.2 a) de la Section III –Tableau 1 : |  |
| Complexité | *[donner une description de la complexité]* |
| Méthodes/Technologie | *[préciser les méthodes/technologies utilisées]* |
| Autres caractéristiques | *[indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Description des Besoins du Maître de l’Ouvrage]* |
| Nom du Maître de l’Ouvrage : | *[indiquer le nom complet]* |
| Adresse :Numéro de téléphone/télécopie :Adresse électronique : | *[rue, numéro, ville, pays]* *[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]**[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]* |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**Tableau 2 – CM**

Capacité de Management

*Le Candidat doit démontrer qu’il possède les capacités de management en conformité avec le Tableau 2*

**Tableau 2 –BM**

Compréhension des Besoins du Maître de l’Ouvrage

*Le Candidat doit démontrer qu’il a une bonne compréhension des besoins du Maître de l’Ouvrage en conformité avec le Tableau 2*

**Tableau 2 –AD**

Capacité en acquisition durable
(« Acheter Vert »)

*Le Candidat doit démontrer qu’il possède des capacités en matière d’acquisition durable (« acheter vert ») en conformité avec le Tableau 2*

Section V. Pays éligibles

**Eligibilité en matière de passation des marchés de fournitures, travaux et services financés par la Banque mondiale :**

Conformément à l’article 5.1 des IC, il est porté à la connaissance des Candidats que présentement les entreprises, biens et services en provenance des pays suivants sont exclus au titre du présent dossier de Sélection initiale :

En conformité avec l’article 5.1 (a) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

En conformité avec l’article 5.1 (b) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

Section VI. Fraude et Corruption

**(Le texte de la Section VI ne doit pas être modifié)**

|  |
| --- |
| **1. Objet**1.1 Les Directives Anti-Corruption de la Banque et la présente section sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d’Investissement par la Banque.**2. Exigences**2.1 La Banque exige, dans le cadre de la procédure de passation des marchés qu’elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu’aux soumissionnaires (candidats/proposants), fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d’observer, lors de la passation et de l’exécution de ces marchés, les règles d’éthique professionnelle les plus strictes et de s’abstenir des pratiques de fraude et corruption. 2.2 En vertu de ce principe, la Banque 1. aux fins d’application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d’influer indûment sur l’action d’une autre personne ou entité ; ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave,ou tente d’induire en erreur une personne ou une entité afin d’en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;iii. se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s’entendent afin d’atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l’action d’autres personnes ou entités ;iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d’en influer indûment les actions de cette personne ou entité ; etv. et se livre à des « manœuvres obstructives »(a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace,harcèle ou intimide quelqu’un aux fins de l’empêcher de faire part d’informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l’enquête ; ou (b) celui qui entrave délibérément l’exercice par la Banque de son droit d’examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous ; et1. rejettera la proposition d’attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d’attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l’obtention de ce marché ;
2. outre les mesures coercitives définies dans l’Accord de Financement, pourra décider d’autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l’Emprunteur ou d’un bénéficiaire du financement s’est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l’exécution du marché sans que l’Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d’informer la Banque lorsqu’il a eu connaissance desdites pratiques ;
3. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables du Groupe de la Banque, y compris en déclarant publiquement l’exclusion de l’entreprise ou de l’individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l’attribution d’un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière[[14]](#footnote-15) (ii) de la participation[[15]](#footnote-16) comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d’une entreprise par ailleurs éligible à l’attribution d’un marché financé par la Banque ; et (ii) du bénéfice du versement de fonds émanant d’un prêt de la Banque ou de participer d’une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d’un projet financé par la Banque ;
4. exigera que les dossiers d’appel d’offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et leur personnel qu’ils autorisent la Banque à inspecter[[16]](#footnote-17) les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l’exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.
 |

PARTIE 2 - Besoins du Maître de l’Ouvrage

Section VII. Description des Systèmes d’Information

**Table des matières**

[1. Description des Systèmes d’Information (Conception, Fourniture et Montage) 59](#_Toc485750107)

[2. Période de Réalisation 60](#_Toc485750108)

[3. Site et autres données 61](#_Toc485750109)

1. Description des Systèmes d’Information
(Conception, Fourniture et Montage)

*[Insérer un résumé des besoins techniques, y compris :*

1. *Exigences légales et réglementaires*
2. *Besoins de fonctionnalités*
3. *Exigences en termes de Production et/ou Performance*
4. *Exigences en matière d’essais et d’Assurance Qualité*
5. *Exigences de garantie ou de services après la période de garantie, le cas échéant]*
6. Période de Réalisation

*[Insérer le calendrier de réalisation prévisionnel]*

1. Site et autres données
1. Si l’avis de sélection initiale concerne plus d’un marché, indiquer « marchés » au pluriel, Ajouter un nouveau paragraphe 3 « *Les candidatures peuvent être soumises en vue de la* sélection initiale *pour un ou plusieurs marchés selon les modalités qui seront indiquées dans le Dossier d’Appel à Propositions »* et modifier la numérotation des autres paragraphes.  [↑](#footnote-ref-2)
2. *[Insérer ce qui suit, le cas échéant]* « Le marché sera conjointement financé par *[insérer le nom de l’organe de co-financement]*. La passation de marché sera régie par les Règles de Passation de Marchés de la Banque mondiale. » [↑](#footnote-ref-3)
3. La procédure d’acheminement est généralement la poste aérienne pour l’étranger et la poste normale ou l’acheminement à domicile localement, ou par voie électronique si autorisée. Pour des raisons d’urgence ou de sécurité, l’acheminement à domicile peut être exigé pour l’étranger. Avec l’accord de la Banque Mondiale, les documents peuvent être distribués par couriel, téléchargés d’un site autorisé ou d’un système d’achat électronique. [↑](#footnote-ref-4)
4. Un marché sera considéré en défaut d’exécution par le Maître de l’Ouvrage lorsque le défaut d’exécution n’a pas été contesté par l’Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu’il a fait l’objet de contestation par l’Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l’encontre de l’Entrepreneur. Le défaut d’exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l’Ouvrage n’a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges. Le défaut d’exécution doit être confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Candidat ont été épuisés. [↑](#footnote-ref-5)
5. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d’un groupement. [↑](#footnote-ref-6)
6. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d’un groupement. [↑](#footnote-ref-7)
7. Le Candidat fournira des informations précises dans la Lettre de candidature au sujet des litiges ou différends portant sur les marchés achevés ou en cours d’exécution au cours des dernières années comme demandé. Des antécédents de litiges conclus de manière systématique à l’encontre du Candidat en tant qu’entité unique ou en tant que membre d’un groupement sont susceptibles de justifier la disqualification du Candidat. [↑](#footnote-ref-8)
8. Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d’un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat (en termes de valeur, rôle et responsabilité du candidat) et non celle du Groupement ou de l’entrepreneur principal devra être prise en considération. [↑](#footnote-ref-9)
9. La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d’autres caractéristiques décrites dans la Section VI, Etendue des Systèmes d’Installation. L’agrégation d’un nombre de marchés de petits montants (inférieurs à la valeur indiquée dans la colonne « critère ») pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée. [↑](#footnote-ref-10)
10. Par achèvement pour l’essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché. [↑](#footnote-ref-11)
11. L’exigence pour des marchés à lots multiples sera la somme des exigences pour chaque lot individuel, sauf si spécifié différemment. [↑](#footnote-ref-12)
12. [↑](#footnote-ref-13)
13. Si l’état financier concerne une période antérieure aux 12 derniers mois précédent la candidature, le motif doit en être fourni [↑](#footnote-ref-14)
14. Pour écarter tout doute, les effets d’une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l’expression d’intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d’offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d’un tel contrat, et (ii) la conclusion d’un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant. [↑](#footnote-ref-15)
15. Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d’appel d’offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l’offre du soumissionnaire compte tenu de l’expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu’il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l’Emprunteur. [↑](#footnote-ref-16)
16. Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d’une enquête ou d’un audit, tel que l’évaluation de la véracité d’une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d’avoir accès à des documents financiers d’une entreprise ou d’une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d’avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l’enquête ou de l’audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie. [↑](#footnote-ref-17)